VILLE DE
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 19 juin 2020

MALGRÉ LE RISQUE DE CONTAMINATION AU COVID-19, HAYANGE SE VOIT IMPOSER LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES LE 22 JUIN

Hier, le tribunal administratif de Strasbourg a rendu son jugement concernant la décision de la municipalité de Hayange de ne pas rouvrir les écoles maternelles et élémentaires. À quelques jours des vacances d'été, alors que le risque lié au Coronavirus est toujours important, les écoles hayangeoises doivent rouvrir.

Le tribunal administratif a décidé de se ranger du côté du préfet et du gouvernement Macron en ignorant le principe de précaution préconisé par Monsieur le Maire de Hayange, Fabien ENGELMANN, et son équipe à de multiples reprises ces derniers mois.

Aussi, la Ville de Hayange respectera la décision des juges. Les écoles maternelles et élémentaires de Hayange n'auront d'autre choix que d'ouvrir.

Les accueils périscolaires de l'ACSH reprennent quant à eux leur fonctionnement ordinaire.
Les repas déjeuner devront être tirés du sac au moins jusqu'au mardi 23 juin.

École ou pas école : le choix laissé aux parents

Monsieur le Maire et son équipe ont fait leur maximum pour protéger la santé des enfants de Hayange, de leurs proches et du personnel travaillant dans les écoles.

Il appartient désormais à chaque parent, en leur âme et conscience, de prendre leurs responsabilités pour mettre ou non leurs enfants à l'école.

Monsieur le Maire et son équipe comprennent la peur de certains parents de remettre leurs enfants à l'école et les soutiennent dans leur démarche de garder leurs enfants chez eux.

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26

VILLE DE
HAYANGE

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a indiqué par voie de presse qu'aucune sanction ne sera appliquée aux parents qui ne mettront pas leurs enfants à l'école pour ces derniers jours.

Les services de transport scolaire ne seront pas remis en place pour ces derniers jours d'école.

Les protocoles sanitaires obligatoires seront respectés. La seule responsabilité engagée, en cas de déclaration d'un foyer de contamination au COVID-19 dans les écoles hayangeoises, est désormais celle du préfet de la Moselle.

Au début de cette crise sanitaire, on s'est moqué des élus. Des technocrates parisiens ont élaboré un protocole sanitaire de 63 pages inapplicable et déconnecté de la réalité. La commune de Hayange a acheté du matériel et engagé des travaux pour que d'un seul coup le protocole soit jeté aux oubliettes. Il est difficile d'avoir confiance en un gouvernement qui ne cesse de changer d'avis, par même plusieurs fois dans la même journée.

Cette décision du tribunal administratif de Strasbourg est bien évidemment incompréhensible pour mon équipe et moi-même, tant le risque encouru est important au regard du peu de bénéfices qu'apporteront huit jours d'école aux enfants.

Tout sera mis en place pour éviter que des contaminations se produisent dans nos écoles, mais le risque zéro n'existe pas.

Comme depuis le début de la crise, les services de la Ville et la municipalité restent mobilisés pour apporter des réponses adaptées à la situation inédite que nous traversons.

Au service de tous les Hayangeois.

Votre Maire, Fabien ENGELMANN

Conseiller Régional Grand Est

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26